



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Entente entre la Fiducie foncière du mont Pinnacle et Corridor appalachien pour la protection de 79 hectares additionnels à Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 29 avril 2020** – La Fiducie foncière du mont Pinnacle (FFMP) et Corridor appalachien sont heureux d’annoncer la protection à perpétuité d’un territoire de près de 79 hectares situé en bordure de la frontière canado-américaine à Frelighsburg.

La protection de ce milieu naturel a été rendue possible grâce à ses propriétaires, Louise et Robert Sactouris, qui ont conclu une entente de conservation avec la FFMP pour une partie de leur propriété afin d’en assurer la protection à perpétuité.

Cette entente porte à plus de 14 400 hectares l’étendue des aires protégées par Corridor appalachien et ses partenaires de la région. Selon Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien, « Les animaux ne connaissent pas de frontières, c’est évident. Voilà pourquoi la notion « transfrontalière » a toujours fait partie de notre vision et de nos projets. Ce projet a été mené par la FFMP, un partenaire de longue date ainsi qu’un membre affilié de Corridor appalachien. Il s’inscrit dans cette stratégie qui vise à permettre aux animaux et même aux plantes de se disperser librement sur le territoire. Il y a des aires protégées de part et d’autre de la frontière dans les Montagnes-Vertes. C’est très inspirant de participer à cette vaste initiative. »

L’ajout de ce territoire revêt une grande valeur écologique pour le réseau d’aires protégées de la région. Sa localisation stratégique, la superficie de ses milieux humides ainsi que la présence de plusieurs espèces à statut précaire au Québec et au Canada sont autant d’éléments qui soulignent son importance sur le plan de l’écologie.

#### **Engagement des propriétaires privés et conservation**

La réalisation de ce projet n’aurait pu être possible sans la générosité et l’engagement de la famille Sactouris. La servitude de conservation a été choisie comme option de conservation puisque celle-ci permet de demeurer propriétaire de sa terre et d’y poursuivre certaines activités tout en assurant sa protection pour les générations futures. Ce type de projet est reconnu par le Programme des dons

écologiques du Gouvernement du Canada qui offre d'importants avantages fiscaux aux propriétaires qui agissent concrètement pour la protection de la biodiversité. Il s'agit d'un excellent exemple démontrant que les initiatives de conservation comportent de nombreux avantages pour les propriétaires privés, mais aussi pour les milieux naturels, la biodiversité et l'environnement en général. « Après avoir participé à la fondation d'un regroupement forestier pour promouvoir l'aménagement des forêts de la région et assuré sa gestion pendant 25 ans, la famille Sactouris est heureuse de s'investir davantage dans la protection de notre environnement » a commenté la famille Sactouris.

« Nous sommes très heureux de la réalisation de ce projet qui permet d'assurer, présentement et pour les générations futures, l'intégrité d'un milieu naturel exceptionnel dans notre région » a commenté Danielle Dansereau, présidente de la FFMP.

– 30 –

*Corridor appalachien remercie les partenaires financiers suivants : la Fondation de la faune du Québec par le programme Protéger les habitats fauniques, Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, le U.S. Fish and Wildlife Service dans le cadre du programme en vertu du Neotropical Migratory Bird Conservation Act (NMBCA), ainsi que la Fondation Écho.*



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :  
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada



Fondation **ECHO** Foundation  
**ECHO**

Pour tous renseignements, communiquez avec :

Danielle Dansereau  
Présidente – Fiducie foncière du mont Pinnacle  
450 298-5398  
nature@montpinacle.ca  
[www.montpinacle.ca](http://www.montpinacle.ca)

Frédérique Vuillermoz  
Coordonnatrice des communications  
Corridor appalachien  
450 543-4999  
frederique.vuillermoz@corridorappalachien.ca  
[www.corridorappalachien.ca](http://www.corridorappalachien.ca)

### **Fiducie foncière du mont Pinnacle**

Fondée en 1991, la Fiducie foncière du mont Pinnacle est un organisme de bienfaisance voué à la conservation de la nature dans la région du mont Pinnacle à Frelighsburg. La Fiducie protège à ce jour 364 ha (900 acres) de terres à perpétuité, comprenant deux propriétés acquises en pleins titres et dix servitudes de conservation négociées avec des propriétaires privés soucieux de protéger des milieux naturels pour les générations futures. Dans le cadre de son programme « Écoute ta montagne », l'organisme offre périodiquement des activités éducatives dans la nature à des groupes scolaires de la région ainsi qu'au grand public. La Fiducie organise également, conjointement avec d'autres organismes locaux, des projections de films et des conférences lors des « Soirées des possibles » ouvertes à tous.

### **Corridor appalachien**

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation transfrontalière, Corridor appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région, dans une perspective de développement durable. [corridorappalachien.ca](http://corridorappalachien.ca)

### **À propos du programme *Protéger les habitats fauniques* de la Fondation de la faune du Québec**

Le but de ce programme de la Fondation de la Faune est de soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées. Ses trois objectifs principaux sont de protéger à long terme les habitats fauniques exceptionnels et menacés sur terre privée, d'assurer le maintien de l'habitat des espèces désignées menacées ou vulnérables sur terre privée et de favoriser la connectivité entre les habitats fauniques exceptionnels.

### **À propos du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)**

Créé en 2000, le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) permet de financer des projets qui contribuent directement aux objectifs liés au rétablissement et aux populations des espèces en péril qui figurent à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et qui empêchent que les autres espèces ne deviennent une préoccupation en matière de conservation.